

**LA COMMUNAUTE UNIVERSITAIRE RESISTE MAJORITAIREMENT !**

En cette 13<sup>ème</sup> semaine de mobilisation dans les universités, plus de 12000 personnels et étudiants des universités et de la recherche ont manifesté ce midi à Paris convergeant avec le cortège des hospitaliers en lutte contre la loi Bachelot. Cette fusion chaleureuse et souhaitée des cortèges a montré leur détermination commune à s'opposer au désengagement de l'Etat, à une gestion managériale des universités, des organismes et des hôpitaux. Au son de «non, la santé et le savoir ne sont pas des marchandises !», les près de 30.000 manifestants ont partagé la même revendication de défense du service public contre les choix et orientations gouvernementaux. Le mouvement dans les universités, exceptionnel tant par sa durée, par son intensité que par son unité s'est poursuivi pendant les congés d'hiver et continue après les vacances de printemps.

Non, le mouvement n'est pas, comme le laisserait entendre le premier ministre, minoritaire ! La colère de la communauté universitaire est majoritaire ! Le choix du gouvernement de jouer le pourrissement ou de passer en force n'a pas entamé la détermination des collègues à exprimer dans la rue, dans les AG, leur exaspération. Le SNESUP dénonce les mesures répressives (intervention de vigiles, fermetures administratives...) prises dans certains établissements. Il condamne les violences qui en découlent. Il exige que les pressions s'exerçant contre le droit de grève de collègues cessent.

Si l'écriture du décret enseignants-chercheurs, publié samedi, a été modifiée sur la question des promotions, des CRCT, des améliorations de débuts de carrières des maîtres de conférences et des carrières des professeurs d'universités, elle laisse entier le risque, par la modulation des services, d'une augmentation généralisée des charges d'enseignement à rémunération constante. La circulaire annoncée par l'entourage de la ministre est l'occasion d'apporter les réponses aux interrogations que le SNESUP a posées à de maintes reprises (CTPU...). L'application de la seule équivalence TD/TP nécessite des créations d'emplois en nombre bien supérieur au nombre d'emplois dont la suppression reste actée pour 2009.

Sur la formation et le recrutement des enseignants, les imprécisions concernant les dispositions transitoires pour 2010 doivent être clarifiées et conduire à un vrai maintien des dispositions actuelles. C'est à cette condition, associée à la réelle volonté de remettre à plat l'ensemble du dispositif, que s'ouvriront les discussions nécessaires pour une tout autre réforme de la formation des enseignants, reconnue par un master, et permettant une élévation du niveau de qualification et une amélioration de la formation.

Le gouvernement prend de lourdes responsabilités quant à la poursuite du mouvement en refusant d'entendre les revendications portées très largement par la communauté universitaire.

**Le SNESUP appelle les collègues à poursuivre la mobilisation  
et à développer la convergence engagée ce jour en faisant du 1<sup>er</sup> mai  
un moment exceptionnel tant par son unité que par son ampleur.**

Les décrets ou arrêtés parus samedi au Journal Officiel

DECRET STATUTAIRE: Décret n° 2009-460 du 23 avril 2009

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020552216&dateTexte=&categorieLien=id>

DECRET CNU: Décret n° 2009-461 du 23 avril 2009

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020552350&dateTexte=&categorieLien=id>

DECRET CLASSEMENT: Décret n° 2009-462 du 23 avril 2009

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020552397&dateTexte=&categorieLien=id>

DECRET CONTRAT DOCTORAL: Décret n° 2009-464 du 23 avril 2009

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020552499&dateTexte=&categorieLien=id>

Arrêté du 19 mars 2009 fixant les taux de promotion

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020552554&dateTexte=&categorieLien=id>